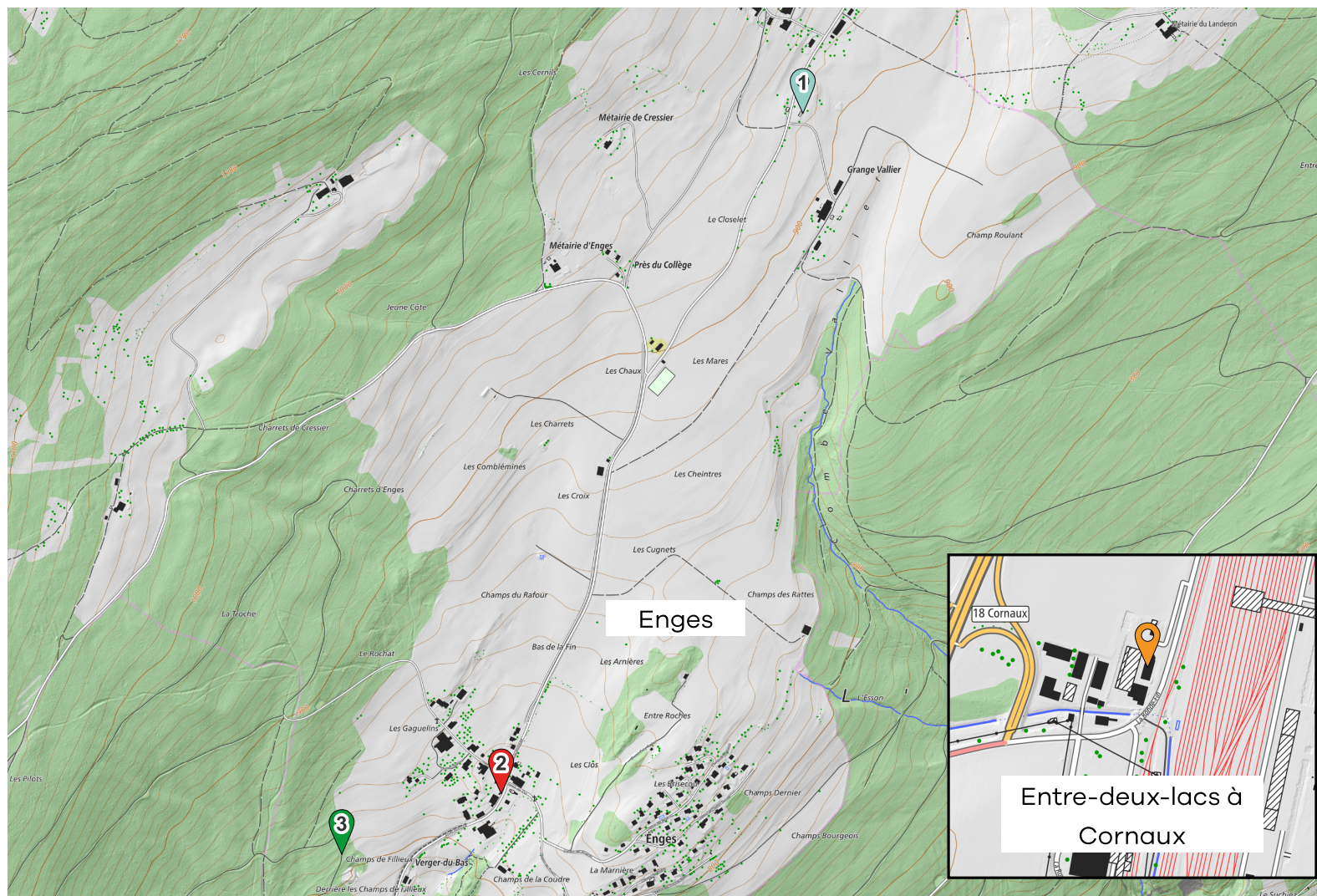




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Conteneur

 Déchèterie

 Point de collecte

 Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Enges

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien

Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

CONTENEURS À SACS-POUBELLE

Vous disposez de deux endroits pour déposer vos sacs-poubelle taxés NEVA :

- L'écopoint "Groisière de Lordel"
- Le cabanon au centre du village

ÉCOPOINT ET AUTRES POINTS DE COLLECTE (voir plan)

- 1 - Groisière de Lordel :** verre et sacs taxés officiels.
- 2 - Cabanon au centre du village:** dépôt des sacs taxés officiels.
- 3 - Point de collecte :** branches, terre et cailloux.

DÉCHETTERIE

Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs, La Ronde-Fin 21 à Cornaux.

Horaire d'ouverture:

Lundi: fermé

Mardi: de 09h00 à 18h00 non stop

Mercredi: de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Jeudi: de 09h00 à 18h00 non stop

Vendredi: de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Samedi: de 08h00 à 13h00

Dimanche: fermé.

Fermetures de la déchetterie :

Se référer aux publications dans le BULCOM ainsi que sur le site internet de la déchetterie.

DECHETS ENCOMBRANTS

Transports des encombrants à la déchetterie moyennant rétribution :

Frédéric Reichen - 079/ 604 05 77.

SERVICE PAYANT DE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Ce service payant est disponible du 1er avril au 30 novembre sur inscription.

Toutes les informations utiles se trouve à la page 7 de ce document et sur notre site internet sous la rubrique déchetterie.

Contact et infos

Administration communale

Route Principale 23

2073 Enges

032 886 47 90

commune.enges@ne.ch

www.enges.ch

Déchetterie de l'Entre-deux-Lacs

La Ronde-Fin 21

2087 Cornaux

032 757 10 03

dechetteriecornaux@bluewin.ch

www.chatellenie-de-thielle.ch

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)

Calendrier

Enges

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1	Lundi de Pâques	
M 2				2		
M 3				3	1	Fête du travail
J 4	1			4	2	
V 5	2	1	Instauration de la République Neuchâtel	5	3	
S 6	3	2		6	4	1
D 7	4	3		7	5	2
L 8	5	4		8	6	3
M 9	6	5		9	7	4
M 10	7	6		10	8	5
J 11	8	7		11	9	Ascension
V 12	9	8		12	10	7
S 13	10	9		13	11	8
D 14	11	10		14	12	9
L 15	12	11		15	13	10
M 16	13	12		16	14	11
M 17	14	13		17	15	12
J 18	15	14		18	16	13
V 19	16	15		19	17	14
S 20	17	16		20	18	15
D 21	18	17		21	19	Pentecôte
L 22	19	18		22	20	Lundi de Pentecôte
M 23	20	19		23	21	18
M 24	21	20		24	22	19
J 25	22	21		25	23	20
V 26	23	22		26	24	21
S 27	24	23		27	25	22
D 28	25	24		28	26	23
L 29	26	25		29	27	24
M 30	27	26		30	28	25
M 31	28	27			29	26
J	29	28			30	27
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31	Pâques			30
L						
M						



Calendrier

Enges

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
L 1							
M 2				1			
M 3				2			
J 4	1	Fête nationale Suisse		3			
V 5	2			4	1		
S 6	3			5	2		
D 7	4		1	6	3	1	
L 8	5		2	7	4	2	
M 9	6		3	8	5	3	
M 10	7		4	9	6	4	
J 11	8		5	10	7	5	
V 12	9		6	11	8	6	
S 13	10		7	12	9	7	
D 14	11		8	13	10	8	
L 15	12		9	14	11	9	
M 16	13		10	15	12	10	
M 17	14		11	16	13	11	
J 18	15		12	17	14	12	
V 19	16		13	18	15	13	
S 20	17		14	19	16	14	
D 21	18		15	Jeûne fédéral	20	17	15
L 22	19		16	Lundi du Jeûne fédéral	21	18	16
M 23	20		17	22	19	17	
M 24	21		18	23	20	18	
J 25	22		19	24	21	19	
V 26	23		20	25	22	20	
S 27	24		21	26	23	21	
D 28	25		22	27	24	22	
L 29	26		23	28	25	23	
M 30	27		24	29	26	24	
M 31	28		25	30	27	25	Noël
J	29		26	31	28	26	
V	30		27		29	27	
S	31		28		30	28	
D			29			29	
L			30			30	
M						31	



Comment bien trier ?



Ordures ménagères SacNEVa
Seuls les sacs officiels NEVA sont acceptés dans les conteneurs. Tout autre dépôt est interdit. Les contrevenants seront dénoncés au Ministère public.



Capsules Nespresso (aluminium)
Par les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets compostables ménagers
Compostage individuel recommandé ou arrangement privé avec un agriculteur de la place.



Berlingots / Briques à boissons
Dans un sac à ordures officiel. Ces emballages sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés.



Flacons en plastique avec bouchon
Voir les directives de la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Appareils électriques et électroniques
Par les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Verre
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
A l'écopoint de la Groisière de Lordel.



Déchets encombrants combustibles
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Si vous n'avez pas d'autres solutions : Frédéric Reichen 079 604 05 77 se charge du transport des encombrants, moyennant rétribution.



Aluminium et boîtes de conserve
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Dépouilles d'animaux
Centre collecteur de Montmollin, 032 731 12 85.
Cremadog à Montmollin, 032 731 20 30.



Papier
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Tubes lumineux (néon) / LED
Par les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Carton propre
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Textiles et chaussures
Textiles, habits usagés, chaussures, cuir : à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs ou autres points de collectes annoncés par les organismes.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
RESTES D'ALIMENTS CUITS, dans les sacs taxés officiels sans exception.



Sagex
Dans les sacs officiels ou si gros déchets, avec les encombrants à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Plastiques agricoles
Les plastiques agricoles provenant des balles rondes sont à retourner aux fournisseurs. Ils peuvent éventuellement être compressés et mis dans des sacs officiels taxés de 110 lt. Peuvent être acheminés directement à Vadec SA Colombier.



Médicaments
Retour aux pharmacies.



Déchets spéciaux des ménages
Par les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
NE PAS JETER DANS LES WC OU DANS LA NATURE.



Huiles minérales et végétales
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
NE PAS JETER DANS LES WC.



PET
Par les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Piles et accumulateurs
Par les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.

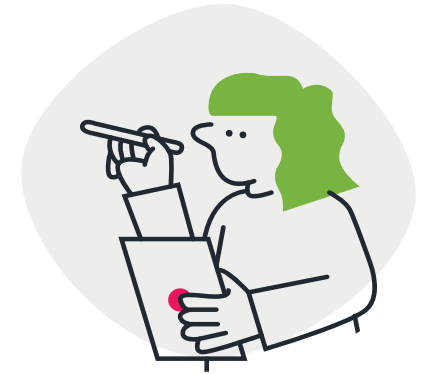


Pneus
Par les points de vente.
Place officielle de Bois-Rond, Corcelles.



Cendres de bois
Dans un sac à ordures officiel ou compostage individuel. Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises plusieurs jours.

Les types de déchets



Déchets inertes (petites quantités)
Seuls les déchets inertes de ménage sont admis à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Les plus grandes quantités sont à apporter chez Diviza à Coffrane, 032 857 22 12.



Ferraille (objets métalliques)
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Aérosols
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion), si métal ou alu dans la benne correspondante à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs, sinon à éliminer dans un sac taxé.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Par les points de ventes.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets de jardin
Les branches, la terre et les cailloux sont récupérés au point de collecte communal.
Il peuvent également être éliminés en faisant appel au service payant de déchetterie à domicile, sur inscription.



Litière de chat
Merci de ne pas utiliser les poubelles publiques ainsi que les Robidog pour évacuer vos litières. Ces déchets doivent être éliminés avec les sacs taxés officiels.

Taxe déchets 2024

La taxe déchets en 2023 était de CHF 65.00 par unité de ménage d'une personne et par an. Pour les ménages supérieurs à une personne, une échelle d'équivalence a été établie. Le montant pour l'année 2024 a été fixé par l'arrêté du Conseil communal en décembre 2023, ce dernier est consultable sur notre site internet ou sur demande à l'administration. Veuillez noter que seul l'arrêté du Conseil communal fait foi.

Sacs officiels

Seuls les sacs officiels (NEVa), provenant de personnes résidentes dans la commune peuvent être déposés dans les conteneurs. **Tout autre dépôt est interdit.** Les contrevenants à la loi seront immédiatement dénoncés au Ministère public. Les sacs NEVa sont en vente dans les commerces ainsi qu'à l'administration communale.

Les parents d'enfant(s), âgé(s) de moins de 3 ans, habitant la commune, bénéficient d'un rouleau de 35L gratuit par année et par enfant (max. 3x). Nous vous prions de bien vouloir le/les retirer au bureau communal, **avant le jour d'anniversaire de votre/vos enfant(s).** Passé cette date, il sera **impossible d'effectuer un rétroactif.**

Déchetterie de l'Entre-deux-Lacs

Afin d'accéder à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs, vous devez disposer d'une carte magnétique d'accès. Cette dernière vous sera envoyée après le dépôt de vos papiers auprès de l'administration communale d'Enges dans les 10 jours.

Départ hors de la zone desservie par la déchetterie :

- La carte d'accès doit être restituée à l'administration communale d'Enges.

Perte ou défectuosité de la carte :

- Remplir le formulaire « Demande de remplacement de carte magnétique » disponible sur le site internet de la déchetterie et de l'administration communale d'Enges ainsi qu'à son guichet.

Nous remercions les entreprises ainsi que les propriétaires (résidences secondaires par exemple) **de nous communiquer tout changement.**

En cas de questions ou requêtes, merci de prendre directement contact avec la Châtellenie. Nous vous conseillons également de consulter régulièrement leur site internet ainsi que le Bulcom en cas d'éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Taille des haies

Nous vous rappelons qu'au sens de l'article 68 de la loi cantonale sur les routes et les voies publiques (LRVP) et l'article 39 de notre règlement de police, la végétation doit se trouver au minimum à 0.5m à l'intérieur des limites de la propriété et aucune branche d'arbre ne doit surplomber la voie publique à une hauteur inférieure à 4.5m.

La taille de vos arbres et haies est indispensable pour ne pas gêner la circulation routière, le passage de véhicules de secours ou de poids lourd ainsi que le déneigement. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces directives afin d'éviter tous problèmes.

Déchets verts

Les branches, la terre et les cailloux peuvent être déposés au point de collecte communal. De mars à novembre, ce dernier sera **désormais** ouvert tous les premiers samedis de chaque mois de 10h00 à 12h00, et tous les deuxièmes lundis de chaque mois de 16h00 à 18h30, sous réserve d'imprévus et de jours fériés. Il vous est également possible d'y accéder sur demande, moyennant un préavis de 48h auprès de M. Reichen (079 604 05 77). Les déchets végétaux peuvent être compostés de manière individuelle ou selon arrangement privé avec un agriculteur de la place. Le Conseil communal se réserve le droit de changer en tout temps les horaires d'ouverture du point de collecte.

Nous vous rappelons que tout dépôt de déchets végétaux au bord d'un chemin ou dans la forêt est strictement interdit. Cette pratique est une infraction à la loi.

Service payant de ramassage des déchets verts

Ce service est disponible du 1^{er} avril au 30 novembre et a été mis sur pied pour la collecte de vos déchets verts sauf, les déchets carnés, plastiques, ménagers et les cailloux. Ce ramassage se fait tous les mercredis matin sur inscription préalable.

La description complète de cette prestation, ses conditions et le formulaire d'inscription se trouve sur notre site internet sous la rubrique déchetterie. L'administration communale se tient également à disposition en cas de questions.

Dépôts illicites de déchets

Depuis quelque temps maintenant, nous sommes de plus en plus confrontés aux dépôts illicites de déchets dans la nature ou aux différents points de collectes communaux. Nous vous rappelons que tous les déchets non repris par nos points de collectes doivent être déposés à la déchetterie intercommunale située à Cornaux ou éliminés à l'aide des sacNEVa officiels.

Il est de la responsabilité de chacun de veiller à ce que l'environnement dans lequel on vit soit durablement préservé.